

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 34 (1997)
Heft: 1312

Buchbesprechung: Contre le chômage et l'exclusion : les ressources de la vie associative [Marie-Chantal Collaud, Claire-Lise Gerber]

Autor: Pahud, Claude

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Vie associative, chômage et changement social

Les associations sont mises à contribution pour réinsérer les exclus du travail. Cet appel à des organisations créatives et dynamiques, mais fondées sur des valeurs non marchandes et sur le bénévolat, soumet celles-ci à des contradictions; une récente publication les met en évidence.

LE TRAVAIL – du latin *tripalium*: instrument de torture – est aujourd'hui une denrée âprement convoitée. Pendant longtemps il était synonyme de souffrance: horaires démesurés, salaires misérables, conditions éprouvantes. Mais comme le rappelle également Françoise Messant-Laurent, professeure à l'Université de Lausanne, le travail a aussi été un instrument d'autonomisation du pouvoir parental, puis d'émancipation des femmes. Il est devenu enfin l'indépassable instrument d'intégration sociale et de réalisation de soi.

Un rôle à redéfinir

Chômage et précarisation font maintenant vaciller ce socle, se fissurer les identités et apparaître de nouvelles inégalités. Les associations sont alors convoquées pour colmater les brèches. Dans ce contexte, elles doivent redéfinir leur rôle, puisqu'elles se retrouvent impliquées dans un univers économique dont la logique n'est pas innocente – elle peut les détourner de leurs buts idéaux. Les associations ne sont par ailleurs pas indemnes de la reproduction des inégalités sociales, comme le signale Florence Spitz-Ernotte, responsable du Secteur formation, au Centre national du volontariat, à Paris: «plus on est pauvre, ouvrier, sans qualification professionnelle, en recherche d'emploi, moins on a la chance d'être inséré dans la vie associative». Cette tendance est renforcée par la professionnalisation des bénévoles. L'insertion de chômeurs dans le cadre d'emplois temporaires incite les associations à modeler leur identité afin de se conformer à la demande des services publics et d'obtenir leur subventionnement. Cette intrusion du «marchand» dans le «non marchand» peut également entraîner le désengagement des bénévoles des activités qui fondaient leur utilité sociale (voir *DP 1275*, «Bénévolat et occupation temporaire»).

Les associations risquent aussi de se transformer en simples «soupapes de

sécurité» et de soutenir au fond une économie excluante. La logique de la contre-prestation, avec son double pôle de carotte et de bâton, se trouve en parfaite contradiction avec la logique associative, faite de gratuité et d'engagement volontaire en vue d'un but commun. De plus, comme le relève Jean-Pierre Tabin, on aboutit souvent à la situation qu'«il y a des gens dont le travail a moins de valeur que celui des autres». Des postes supprimés pour raisons budgétaires sont aussi pourvus par cette nouvelle filière. J.-P. Tabin signale, par exemple, que Lausanne, à fin 96, employait 480 personnes en programme d'occupation. Il se demande «si l'administration communale, avec les restrictions qui lui sont imposées, pourrait encore fonctionner sans programmes d'occupation». L'auteur conclut qu'il y a lieu de favoriser des travaux formateurs plutôt que d'utilité sociale. Le conseiller d'État Philippe Biéler, qui a introduit le RMR dans le canton de Vaud, fait un constat très proche: «Dans tous les cas, l'activité devra être utile au bénéficiaire et non pas réduite à une fonction d'occupation ou de simple contrepartie». Mais le nombre des exclus du monde du travail et la nouvelle législation qui incite à la contrepartie poussent à négliger cette volonté...

Une inventivité incessante

Les associations courent donc le risque de devenir alibis, planches de salut pour une économie en restructuration et un État démissionnaire, qui tendront d'autant plus à poursuivre leur cure d'amaigrissement que des institutions se montreront prêtes s'y substituer, à moindre coût. Cette logique poussée à son terme ne pourra en outre que mener les associations à la destruction, en les transformant en un secteur para-étatique au moindre coût.

Or, les associations ont mieux à faire que de suppléer aux tâches de l'État,

leur force et leur originalité est, comme le disent Marie-Chantal Collaud et Claire-Lise Gerber, la «capacité de favoriser les initiatives collectives de la société civile donnant toute leur place aux activités non marchandes.»

Cette inventivité incessante de la société qui s'exprime au travers de la création d'associations, peut aussi être considérée sous l'angle du changement social. À côté d'un travail salarié équitablement réparti, les associations pourraient prendre un rôle déterminant pour constituer un tiers-secteur échappant à l'espace marchand, «producteur» de lien, d'innovation et d'expérimentation sociale – et devenir un pôle critique d'une économie envahissante. Comme le dit Christian Marazzi: «Investir dans le sociétaire est un placement qui tend à restituer autonomie et capacité aux individus, c'est-à-dire la liberté que le tout-marchand et le tout-État leur ont soustraite».

Partager le pouvoir

Ce projet donne aussi une réponse au problème de la scission entre les appareils politiques, étatiques, et la société. Ainsi, Jean-Pierre Worms, dans son article: «Les associations et les socialistes au pouvoir» (*Politique, La revue*, N° 4, 1997), analyse la déception ressentie par les associations devant le tout-à-l'État pratiqué par le parti socialiste français sous Mitterrand, – et l'échec qui s'en est suivi. Afin de «mettre la société en mouvement», Worms plaide pour un partage du pouvoir, par la reconnaissance de la légitimité des organisations de l'économie non monétaire, de «ces nouvelles associations qui se portent avec dynamisme et agressivité sur tous les champs de la déchirure sociale, là où s'élaboreront une nouvelle pratique et une nouvelle pensée d'une citoyenneté active.»

cp

Marie-Chantal Collaud et Claire-Lise Gerber (Sous la dir.), *Contre le chômage et l'exclusion, Les ressources de la vie associative*, Réalités sociales, 1997.